

Lors de ce dernier Conseil Municipal Monsieur le Maire a osé nous dire que l'attribution se ferait en priorité aux Associations qui avaient participé à la concertation. Comme on ne nous a jamais rien envoyé, tout est dit et tout est fait pour nous mettre à l'écart.

Des Associations ont intégré la Maison des Associations bien avant l'élaboration d'un règlement intérieur, qui vient juste d'être mis au point en Commission et soumis à l'approbation du Conseil Municipal ce lundi 23 février (pas encore définitif). Que répond Monsieur le Maire à cela : **« elles étaient tellement pressées »**. Bravo, bel exemple de démocratie Monsieur le Maire, vous qui vous affirmez en être le fervent défenseur, le Conseil Municipal zappé ?

Mais l'histoire ne s'arrête pas là : que lisons- nous sur la délibération du 24 février 2014 :

« Après une large concertation avec le monde associatif, la Municipalité s'est engagée à créer une Maison des Associations et de la Citoyenneté : un lieu d'hébergement avec un accueil multi-services, pour toutes les associations à but non lucratif le souhaitant ».

Donc on est fondé à penser que toutes les Associations, répondant à cette définition, sont habilitées à bénéficier des Services de cette Maison, dont nous.

Si on reprend le règlement intérieur en ébauche : on ne voit pas non plus sous quel critère on serait refusé. A reprendre la déclaration de notre Association au Journal Officiel :

732 - * Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL. Objet : faire aboutir le projet de déviation de la RD 500 entre le boulevard Fayol et l'échangeur de Firminy Est, suite aux arrêtés préfectoraux du 21 juillet 2006 et du 25 juillet 2006 n° 338, portant déclaration d'utilité publique, qui conduira à l'aménagement dans sa totalité, en vue de la sécurité, l'amélioration de la circulation ainsi que la qualité de vie des habitants du quartier. Siège social : 23, rue des Perrières, 42700 Firminy. Date de la déclaration : 16 novembre 2009.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, à chacun son rôle, et nous vous demandons d'exercer vos prérogatives. Nous n'allons pas pleurer sans cesse, mais au moins vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas.

Madame COLARD est prête à laisser examiner son portable par qui de droit et qui trouvera trace de l'appel.

Nous ne nous gênerons pas, quant à nous, de porter les faits le plus largement possible aux habitants de Firminy quant à l'injustice que nous subissons.

Nous tenons à renouveler nos remerciements à tous les Conseillers Municipaux qui nous ont porté attention, soutien et compréhension, là-aussi nous le ferons savoir.

Paul BERTRAND



Co-Président

Daniel CARTIER



Co-Président